

Rapporteur : **Monsieur Michel GUERIN**

**OBJET : Secteur de Nonnes – Lieu-dit « Les Pièces des Bordes »
Cession d'un terrain communal au garage BOHAN**

Mesdames, Messieurs,

Monsieur Pascal Bohan, gérant du garage Bohan dont le siège social est à CHÂTELLERAULT – route de Nonnes, et immatriculé au RCS de POITIERS sous le numéro 326 392 834, a sollicité la ville pour l'acquisition d'un terrain communal afin d'y étendre son activité, suite à l'expropriation d'une partie de sa propriété par le conseil général pour la réalisation de la rocade Est de la ville.

Le terrain qu'il souhaite acquérir se trouve à Nonnes, au lieu-dit « Les Pièces des Bordes », cadastré section AS n°14 pour une surface de 29 670 m², et classé en zone AUya au plan local d'urbanisme de la commune.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaines en date du 19 octobre 2007 évaluant la valeur vénale du terrain à 12 000€,

VU le compromis de vente en date du 18 décembre 2007 à Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il convient de favoriser l'ancrage des entreprises sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que cette cession ne constitue pas une aide indirecte au sens de l'article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de céder à la société « garage Bohan » la parcelle cadastrée section AS n°14 pour une contenance de 29 670 m² appartenant à la ville de Châtellerault, pour un prix de 12 000 € toute indemnité comprise.

2°) d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé, aux frais de ladite société, en l'étude de maître Bossé, notaire associé à Châtellerault.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02..08 n° 964

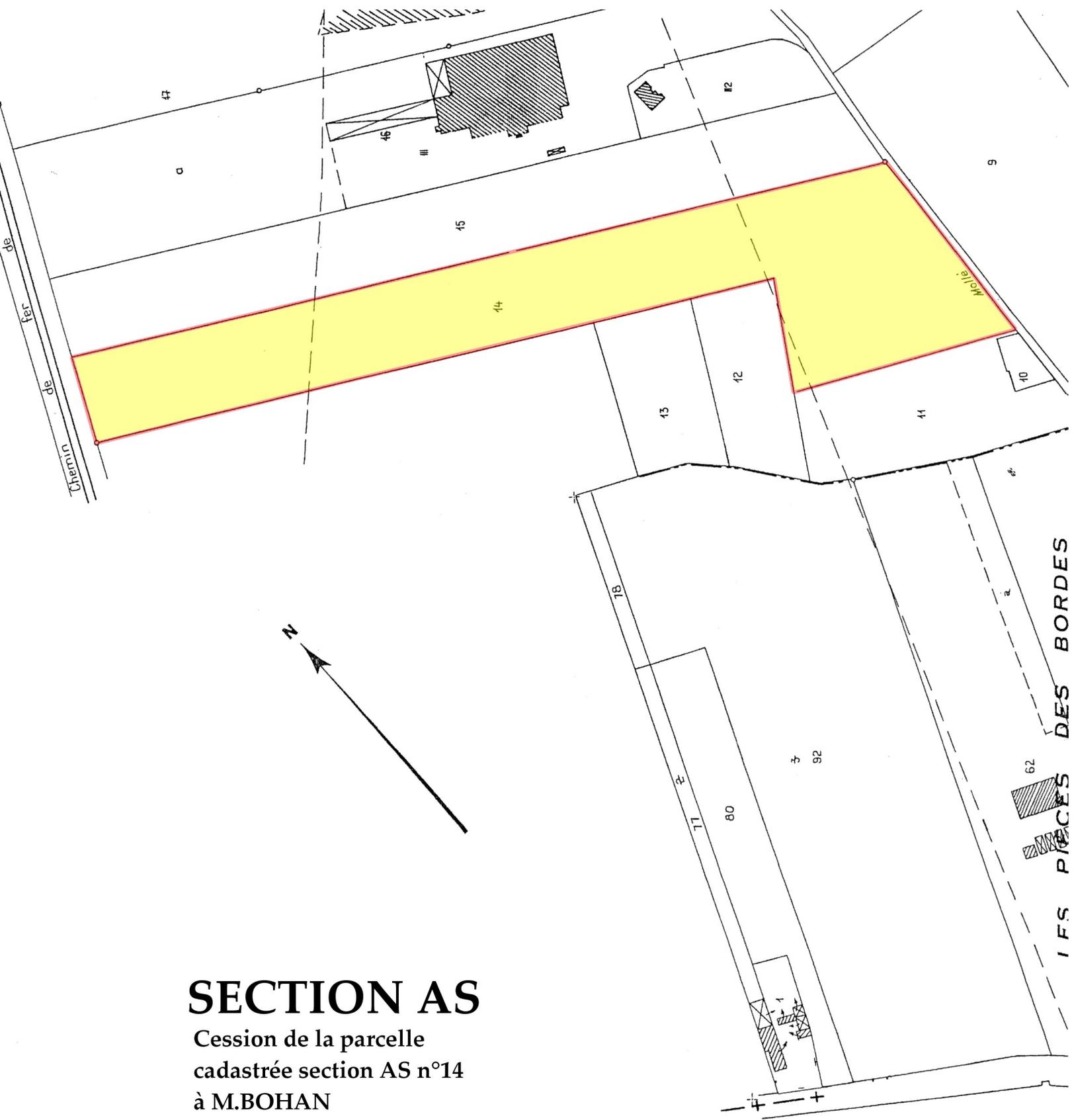
Publié en mairie

Le 6.02..08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER



SECTION AS

Cession de la parcelle
cadastrée section AS n°14
à M. BOHAN